



Formulaire

I. Précisions sur l'organisme porteur

Ministère(s)

Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Opérateur (le cas échéant)

Non communiqué

Direction(s)

Préfecture de la région Hauts-de-France

II. Résumé du projet

Intitulé du projet

Dématérialisation et responsabilité sociétale intégrée en Hauts-de-France

Résumé du projet

Le concentrateur de projets d'innovation publique de la Préfecture de la région Hauts-de-France s'articule autour de deux axes forts. Le premier est la mise en œuvre sur et par le terrain de la transformation numérique de l'État, notamment portée par Cap 2022, avec une volonté d'accélération de la dynamique de dématérialisation des démarches administratives. Le second est le développement de méthodes innovantes d'accompagnement du changement, tant pour les usagers que pour les agents de l'État, avec la mise en place d'un environnement favorisant l'adhésion des utilisateurs et donc une efficacité maximale permettant de réaliser de façon pérenne des économies substantielles. Le projet s'appuiera notamment sur le succès de la mise en place du Siilab, un incubateur reconnu de projets d'innovations sociales, qui mettra son expérience et ses moyens humains et techniques au service de l'ensemble des projets en accompagnant la maîtrise d'ouvrage, et s'inspirera du succès des What works centers au Royaume-Uni. Le projet s'inscrit par ailleurs dans une trajectoire stratégique de long terme visant à la création d'un hub de l'innovation dans la région des Hauts de France, à l'initiative de la Préfecture de région.

Montant total du projet

1 431 250

Montant demandé au FTAP

852 450

Participation à d'autres appels à projets

Pas d'autres demandes de financement

III. Détails du projet

Présentation détaillée du projet de transformation

Le projet de concentrateur a pour objectif l'accélération de la transformation de l'État dans les Hauts-de-France, en constituant un cadre de réponse commun permettant d'améliorer le service rendu aux usagers et l'efficacité des services publics grâce aux méthodes fondées sur la preuve, ainsi que la montée en compétence des agents, par capitalisation et essaimage de bonnes pratiques.

La genèse de ce projet repose sur un socle existant robuste : le Siilab. Les fondateurs publics et privés du Siilab ont en commun une haute conscience des défis majeurs auxquels est confrontée la région Hauts de France en termes de développement économique et social, et auxquels aucun d'entre eux ne peut prétendre à lui seul pouvoir apporter une réponse. Ce laboratoire d'innovations territoriales, lauréat de l'appel à projets d'avril 2016 au titre du fonds « Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » du Programme d'Investissement d'Avenir, sous l'égide du Préfet de région, joue depuis 2017 une mission d'acculturation, de formation et d'accompagnement de l'innovation publique en région.

Le Siilab est aujourd'hui un living lab, tiers-lieux public innovant, s'imposant comme un lieu d'expérimentation ouvert, aux méthodes de codesign et de créativité, un prototype en soi de service public. Il est donc un lieu ressources en lien avec le réseau des Lab au niveau national (DITP, FutursPublic...) et local (Pôle Emploi, InnoLAB...). Il s'est doté de 7 axes d'actions très larges dont une partie est concentrée sur l'Économie sociale et solidaire.

Depuis Juin 2017 soit 24 mois, le Siilab c'est :

- 3 650 personnes qui ont participé, travaillé ou se sont formées dans le cadre du Siilab
- 360 ateliers / réunions / formations / événements organisés dans le Siilab
- une communication avec + de 1 200 abonnés Twitter du réseau de l'innovation publique + de 2 800 tweets et en moyenne + de 25 000 vues par mois

Nombre de partenaires : + de 150

Projets incubés : + de 48

Le bilan confirme la pertinence de l'échelon régional pour expérimenter et vérifier les solutions innovantes dans un lien de proximité avec des usagers/utilisateurs, avant un essaimage national particulièrement quand un cadre national n'a pas encore émergé. Les solutions développées dans le cadre de l'axe de travail portant sur l'inclusion numérique ont alimenté la réflexion du secrétariat d'État au Numérique sur la démarche "Territoire numérique inclusif". A ce titre, le Siilab a été labellisé en 2018 par la DGCS et la Chair ENA/ENSCI pour le design de politique publique.

Les fondateurs retirant les enseignements de 2 années d'expérimentation, entendent désormais s'unir pour donner corps à un nouveau projet, confirmant le choix d'un mode d'organisation en commun d'utilité sociale (publique et privé) comme mode innovant et économiquement rationalisé d'organisation d'une forme de "service public de prototypage de politiques publiques" et renouvelant le modèle de fonctionnement en faisant sien un concept jusqu'ici jamais mis en œuvre en France avec la création d'un "Whats Works Center" ou littéralement un Centre de "Ce qui marche" au service de l'action publique. Les démarches What works

center ont démontré leur efficacité au Royaume-Uni comme en témoigne un rapport de France Stratégie (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/what-works-centres-britanniques-enseignements-politiques-fondees-preuve-france>). Le projet sera articulé selon 3 axes : la recherche de solutions efficaces s'appuyant sur la « preuve », l'accompagnement des praticiens dans l'appropriation de la recherche et l'influence sur les pratiques de terrain.

Le Siilab est partie prenante de la stratégie de long terme portée par Préfecture de la région Hauts-de-France qui entend mettre en place un hub de l'innovation publique qui rassemblera, au delà du Siilab, l'intégralité des acteurs de la transformation de l'action publique, ces derniers étant disséminés et ne possédant pas systématiquement d'espace de travail dédié. Le projet de Hub est la déclinaison stratégique de la feuille de route de transformation de l'État par le numérique adoptée en Comité de l'Administration Régionale en octobre 2018.

Le hub de l'innovation s'est donné deux objectifs fondamentaux :

- définir une stratégie d'ensemble de l'innovation en région, évitant la concurrence entre structures et initiatives existantes et favorisant les synergies, entre services et opérateurs de l'État, collectivités territoriales, laboratoires universitaires, usagers, citoyens, associations, entreprises... ;
- coconstruire et partager l'innovation, sur le changement de culture managériale et la prise en compte des enjeux et opportunités du numérique.

Et une spécificité : une convention conclue entre l'État et les universités afin d'éclairer, grâce aux travaux de recherche, la façon de concevoir et de mettre en œuvre les politiques publiques.

Avec le lancement d'"Action Publique 2022", en octobre 2017, le Gouvernement a pris pour objectif de bâtir un nouveau modèle de conduite des politiques publiques qui prenne en compte la révolution digitale et ses nouveaux usages. L'objectif est également d'accompagner la baisse des dépenses publiques, avec un objectif assumé de -3 points de PIB d'ici 2022.

La préparation de ce projet a été réalisée au sein du Siilab avec l'appui de son équipe opérationnelle. Les acteurs impliqués dans sa gouvernance et ses actions ont été réunis entre janvier et juin pour identifier et sélectionner des projets répondant aux attendus du FTAP. L'écriture du projet s'est faite de façon collaborative avec l'utilisation de l'outil Framapad.

5 projets ont été identifiés dans le cadre du présent appel à projet FTAP autour de 2 axes :

Axe Dématérialisation

- Action 1 : Dématérialisation des procédures de domiciliation des sans domicile fixe

L'objectif est de dématérialiser et d'offrir de nouveaux services aux domiciliés. Au-delà de la simplification de l'accès aux démarches, le projet offre des services de notification en temps réel adaptés aux profils des usagers (messages écrits et vocaux). Raccourcir le circuit de traitement des tâches libère du temps agents pour un meilleur suivi du public et permet un reporting beaucoup plus fiable et rapide au niveau du réseau cohésion sociale (DRDJSCS) facilitant l'observation et le pilotage des politiques du plan pauvreté.

- Action 2 : Dématérialisation du formulaire de demande d'évaluation des droits par la MDPH
- L'objectif est de concevoir, à partir du nouveau formulaire « Demande à la MDPH » (cerfa n°15692*01), un formulaire dématérialisé accessible à tous en partant des besoins des personnes en situation de handicap sensoriel, cognitif, intellectuel, psychique.

- Action 3 : Simplification/dématérialisation des démarches administratives du réseau Dreal/DDTM. Les normes environnementales sont complexes et les procédures administratives sont lourdes et contreproductives pour les usagers comme pour les agents. Ces freins peuvent mener jusqu'à l'échec de certains projets. Le projet contribuera à accélérer la simplification et l'accès pour tous aux procédures administratives. Des systèmes d'information existent déjà couvrant une partie des procédures, le projet permet de réaliser une continuité numérique en supprimant les dernières phases non dématérialisées et les doubles-saisies chronophages.

Axe Accompagnement au changement

- Action 4 : Rendre facile à lire et à comprendre (FALC) les démarches administratives dématérialisées. Le projet rend accessible au public fragile (personnes en situation d'illettrisme) les démarches administratives rédigées. Il vise dans un premier temps les démarches administratives liées à la domiciliation des SDF (CCAS, Centres d'hébergement d'urgence...), au formulaire MDPH, et aux bourses d'enseignement (Pôle emploi). Ces travaux seront suivis d'une modélisation afin de déployer plus largement la démarche aux aides légales et extralégales ainsi qu'aux dispositifs de soutien à l'emploi (Pôle emploi), la reproductibilité étant infinie.

Chaque mise en œuvre donne lieu à un livrable spécifique afin de documenter et d'inventorier le retour d'expérience au niveau du What work center.

- Action 5 : E-learning au service de la formation ouverte à tous en ESS

Le projet crée un centre de ressources documentaires et de contenus pédagogiques numériques dédiés à l'ESS, réponse de proximité aux besoins de formation sur le lieu de travail des agents. Le projet a deux spécificités : la construction des contenus avec les acteurs universitaires et leur partage avec les usagers (entreprises de l'ESS) via une bibliothèque numérique interactive.

Détail des économies attendues

Les économies prévues sont :

- * suppression d'effectifs d'agents des réseaux DRJSCS et DDCS ou DREAL DDTM : 24.5 ETP
- * redéploiement d'effectifs d'agents du réseau DRJSCS-DDCS = 4.5 ETP
- * réduction des frais de formation sur la base de 100 agents de l'État (pédagogiques et déplacements)
- * fonctionnement : frais d'affranchissement et de papeterie
- * diminution des subventions de fonctionnement aux MDPH
- * diminution des dotations aux structures d'hébergement

Bénéfices attendus pour les usagers

Les projets de dématérialisation portés par le concentrateur simplifient le rapport à l'administration des usagers, en limitant :

- les déplacements
- les contraintes horaires
- la fourniture de pièces déjà collectées lors d'autres démarches ou issues d'autres administrations
- les délais de communication entre administrations et administrés

et en fournissant :

- une traçabilité
- une information tout au long du traitement de la demande

Pour que ces avantages soient offerts à la plus grande partie de la population, des projets spécialisés fourniront des outils et des méthodes pour toucher les publics :

- en difficulté avec la lecture et l'écriture
- en difficulté avec les outils numériques
- souffrant de handicaps nécessitant des interactions numériques adaptées

Pour les publics les plus éloignés du numérique, la formation des accompagnants est également prévue. Ainsi, même si l'autonomie numérique n'est pas atteinte par tous, aucun usager ne sera laissé dans l'impossibilité de réaliser ses démarches administratives en ligne. L'enjeu étant d'éviter d'ajouter une fracture numérique à un territoire déjà fortement marqué par des difficultés structurelles.

La méthode de conduite des projets repose sur le retour utilisateur. En intégrant l'utilisateur final des outils et des procédures à la construction de ces derniers, l'on s'assure un service rendu au plus près des besoins en plus d'une meilleure acceptation.

Cette participation des usagers est intégrée dans chacune des étapes de développement des différents projets : des phases de conception aux tests. Les organisations partenaires jouent un rôle clef en mobilisant leurs membres et en créant des cohortes volontaires pour tester les outils. Par ailleurs cette participation se retrouve également au niveau des instances de gouvernance, avec la participation des représentants d'usagers au sein du comité de pilotage.

Bénéfices attendus pour les agents

La mise en ligne des démarches administrative permet de limiter en grande partie les :

- face-à-face avec les usagers
- saisies
- courriers
- manipulations de dossiers papiers
- reporting

Des tâches, la plupart du temps, monotones et sans plus-value. Le temps dégagé permet un traitement des demandes centré sur le fond.

Les agents étant les premiers utilisateurs des solutions numériques, ils sont intégrés au processus d'élaboration et deviennent codéveloppeurs des applicatifs.

Les agents s'ils accompagnent, sont également accompagnés pour faire face à la transition numérique de leurs métiers. Avec leur montée en compétence, leur service rendu est plus fluide et de meilleure qualité grâce à des outils faciles à intégrer à leurs pratiques. Une meilleure qualité de vie au travail, un sentiment d'utilité accrue et les bénéfices dus à l'efficacité accrue des politiques publiques mis en œuvre sont attendus.

Caractère stratégique du projet

Les projets de dématérialisation présentés s'inscrivent pleinement dans le cadre de la Transformation de l'action publique. Les missions modernisées étant plus efficaces, les moyens dégagés participeront à la baisse des dépenses publiques.

Le projet exige une approche concertée entre dématérialisation et inclusion numérique des populations fragiles. En appréhendant de façon globale les problématiques du développement de solutions innovantes et la question de la fracture numérique, le projet permet tout à la fois d'être pionnier dans les usages du numérique tout en s'assurant d'éviter des phénomènes d'accroissement des inégalités, dans une région déjà marquée par l'existence de fractures sociales et territoriales.

Dans son rapport de janvier 2019 "Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics", le Défenseur des droits met en avant les risques de la transformation numérique des services publics. L'amélioration de l'accès aux services publics peut être annulée en cas de mauvaise couverture, d'impossibilité d'accéder à du matériel informatique, de mauvaise maîtrise des outils, de défauts de conception, etc. Les personnes vulnérables, en raison de leurs difficultés d'accès ou de leurs compétences, doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'enquête Crédoc de 2017 évoque la double peine des personnes en difficultés face à l'e-administration. Près d'un Français sur trois ne peut faire seul des démarches en ligne.

Dans l'esprit du plan "Pour un numérique inclusif" de septembre 2018, le projet porte une attention constante à être en mesure de couvrir l'intégralité de la population cible de la démarche dématérialisée, pour "guider ceux qui le peuvent vers l'autonomie numérique et maintenir un accompagnement humain pour ceux qui en ont besoin". En partant des besoins de la population et en s'appuyant sur les expertises existantes, la stratégie nationale pour un numérique inclusif doit permettre de formaliser des objectifs communs, de fédérer et coordonner les différents acteurs, de mieux définir les rôles de chacun d'entre eux et d'unir les moyens et les efforts de tous, pour rendre l'action collective plus efficace pour les citoyens. Des acteurs nombreux et divers, publics ou privés, contribuent aujourd'hui à l'accueil et l'accompagnement des personnes en difficulté face au numérique, chacun à leur échelle : nombre d'initiatives et d'expériences réussies existent, mais sont encore insuffisamment documentées, connues et reproduites. Par ailleurs, les Hauts de France ont proposé une réponse inédite à l'appel à projet « Hubs France Connectée » lancé par la Caisse des Dépôts, afin de répondre au besoin d'accélération de la consolidation de l'offre de médiation numérique sur l'ensemble du territoire et de mise en cohérence des politiques publiques territoriales en matière d'inclusion numérique.

Les projets pour une meilleure inclusion numérique de ce dossier visent à permettre d'étendre au maximum le champ de l'autonomie numérique (facile à lire et à comprendre, accessibilité handicap...), mais aussi de préparer les médiateurs numériques, qui vivent également la révolution numérique, dans leurs missions d'accompagnement.

Caractère novateur du projet

Avec l'accumulation de l'expérience et de l'expertise au sein du concentrateur, les méthodes d'accompagnement au changement des agents et des usagers sont capitalisées pour être redéployées de plus en plus efficacement sur les projets qui suivront. Cette méthode est inspirée des What Works Center : une initiative apparue au Royaume-Uni dans le cadre de l'évaluation d'impact et des politiques fondées sur la preuve. Ces structures visent à éclairer la décision

publique en mettant l'accent sur « ce qui fonctionne », ce sont des lieux de synthèse de la littérature existante sur diverses thématiques de politique publique, de diffusion de ces recherches pour aider les professionnels à identifier les interventions les plus efficaces. En France, L'ANSA préconise la mise en place de " What Works center à la Française ", constatant d'une part la persistance ou l'intensification des problématiques, en dépit des innovations des acteurs de terrain et des investissements de L'État, du fait d'un défaut majeur de capitalisation et d'essaimage.

Les missions du What Work Center

1re mission : le What Works Center inventorie les solutions qui ont fait leur « preuve » pour convaincre d'autres décideurs publics.

2e mission : le WWC accompagne les agents dans l'appropriation de la recherche.

3e mission : le WWC met en synergie les acteurs de la recherche et des représentants des usagers pour classer les solutions selon leur efficacité.

Les travaux sont animés par une communauté d'acteurs publics et privés, ce qui le distingue d'un centre entièrement géré par des agents de l'État.

Le What Works Center évalue l'utilité sociale des projets développés. L'ambition de réduction des coûts faisant l'objet d'une recherche universitaire, en s'appuyant sur les critères énoncés dans les travaux de Jean Gadrey (2003) :

- Utilité sociale à forte composante économique : richesse économique créée ou évitée (réduction des coûts, etc.), territoire (animation, dynamisme économique)
- Égalité, développement humain et développement durable : développement des capacités (réduction des inégalités, etc.), développement humain et durable (préservation de ressources)
- Lien social et démocratie locale : lien social (création de liens sociaux, entraide, capital social) et démocratie locale (participation, processus de décision, place des citoyens)
- Contributions à l'innovation sociale, économique, institutionnelle : besoins émergents, besoins non couverts, innovations institutionnelles ou organisationnelles
- Utilité sociale "interne" avec des effets possibles de contagion "externe" : désintéressement (non lucrativité, bénévolat), gouvernance démocratique (règles), essaimage.

Apports particuliers du FTAP

Les moyens financiers des projets portés par les échelons régionaux, départementaux, voire intercommunaux sont plus faibles qu'au niveau national. Pourtant, les volontés et dynamismes territoriaux font émerger des projets qui seront déployables sur tout le territoire. Le financement du FTAP permet l'émergence de projets pour et par le territoire qui ont souvent plus de pertinence que les outils déployés dans une logique descendante ; et qui sont d'emblée pensés pour pouvoir se déployer à une échelle territoriale supérieure.

Gouvernance et moyens de conduite du projet

L'évaluation du Siilab conduite par la chaire Économie Sociale et Solidaire (ESS) des Hauts-de-France a mis au jour l'importance du choix d'un mode de pilotage collaboratif pour des projets d'intérêt général, dont l'efficacité dépend de la capacité à faire coexister dans une même dynamique des initiatives publiques et des initiatives communautaires et citoyennes, le tout dans un contexte rappelant la fonction sociale des services publics et l'exigence de leur rationalisation.

Forts des enseignements de deux années d'expérimentation au Siilab, les porteurs du projet entendent désormais confirmer le choix d'un mode d'organisation en commun d'utilité sociale (publique et privé) prenant la forme d'un "service public de prototypage de politiques publiques" et renouvelant le modèle de fonctionnement en se fondant sur l'approche des What Works Center évoqués plus haut, pour s'assurer d'un lien direct entre les besoins des usagers et les démarches innovantes portées au sein du concentrateur.

Le porteur général du projet est le Préfet de Région et le porteur « opérationnel » est la DRJSCS, en coanimation avec la Dreal. Un schéma d'organisation et de gouvernance sera établi par voie conventionnelle entre le porteur général et le porteur opérationnel.

La Gouvernance rassemblera acteurs privés et publics et chercheurs. Les instances prévues sont :

- un Comité de pilotage rassemble les composantes chargée du suivi du FTAP : DRJSCS, Dreal, SGARPF RH, DRTT, et Universités, les acteurs de la recherche la Chaire ESS, l'Institut Godin et des représentants des usagers par le biais des corps intermédiaires (CRESS, LMA, ORVA).
- des Comités techniques : ces comités rassembleront pour chacun des projets les organisations impliquées. Des panels d'usagers seront constitués pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

En dehors des administrations d'État, les participants institutionnels sont :

Annie VERRIER, Vice-Présidente du CCAS d'Amiens.

Laurent GARDIN, co-président l'Association chaire interuniversitaire et interdisciplinaire en économie sociale et solidaire

Jean DEIDIER Directeur Général d'Emmaüs Connect.

Nicolas CHOCHOY, Directeur de de l'Institut Godin - centre de recherche & développement et de transfert en sciences humaines et sociales.

Claire BIZET, Directrice du Mouvement associatif des Hauts-de-France.

Bruno LOMBARDO, Directeur de la MDPH du Nord.

Christian HILAIRE, Directeur général de l'Udapei Les papillons blancs du Nord.

Ginette VERBRUGGHE, co-présidente de l'Observatoire régional de la vie associative Hauts-de-France.

Peggy ROBERT, Présidente du CRESS Hauts-de-France.

Nadine CRINIER, Directrice régionale Pôle emploi Hauts-de-France.

Maîtrise des risques

1er risque : l'absence d'enjeu partagé :

Les acteurs privés ont une haute conscience des défis régionaux à relever sur le plan social et économique. Il existe une véritable volonté d'union pour agir.

2e risque : la méthode :

L'élaboration du projet s'est faite avec une méthode participative et collaborative. La sollicitation large des acteurs sur la proposition de coconstruire la candidature a permis un positionnement institutionnel de chacun des partenaires visés, pour un partenariat approfondi. L'écriture collaborative proposée sur 6 mois avec l'outil Framapad a permis une contribution de chacun visible et lisible de tous.

3e risque : les partenariats interdirections régionales.

Les directions régionales ont conscience que les services de l'Etat ont à apporter des réponses concertées et rapides à la population. Le principal risque porte sur la multiplicité des acteurs qui implique une forte cohésion des valeurs et une attention sur l'efficacité et les processus de décision.

Les principaux facteurs clés de réussite du projet reposent sur la mise en œuvre dès le démarrage :

- d'une démarche formative tournée vers les agents sur l'innovation ouverte, les outils numériques de la participation citoyenne;
- de partenariats avec des acteurs techniques locaux;
- de l'usage du Siilab pour animer les communautés agissant sur le territoire;
- d'une démarche d'évaluation formative et certificative confiée aux chercheurs universitaires.

[Ministère - Direction/Opérateur]

[Intitulé du projet]

I - Financement du projet Le cas échéant, distinguer les différentes phases (expérimentation, généralisation...) ou actions

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de la dépense	2019		2020		2021		2022		Cumul 2019-2022	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total 1-DEMAT-procédures de Domiciliation				71 000	71 000	76 000	76 000	76 000	76 000	0	0	223 000	223 000
...dont financement DRJSCS		P124+P333+P177		41 000	41 000	46 000	46 000	46 000	46 000	0	0	133 000	133 000
...dont financement FTAP		P349		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0	0	90 000	90 000
Total 2-DEMAT-procédures MDPH				22 000	5 000	77 200	94 200	77 200	77 200	0	0	176 400	176 400
...dont financement DRJSCS		P124+P157		0	0	34 000	34 000	34 000	34 000	0	0	68 000	68 000
...dont financement FTAP		P349		22 000	5 000	43 200	60 200	43 200	43 200	0	0	108 400	108 400
Total 3-DEMAT-procédures métiers DREAL				117 000	117 000	202 000	202 000	73 000	73 000	0	0	392 000	392 000
...dont financement DREAL		P217		35 000	35 000	70 000	70 000	25 000	25 000	0	0	130 000	130 000
...dont financement FTAP		P349		82 000	82 000	132 000	132 000	48 000	48 000	0	0	262 000	262 000
Total 4-FALC				0	0	134 500	134 500	102 500	102 500	54 000	54 000	291 000	291 000
...dont financement DRJSCS		P124+333		0	0	48 500	48 500	40 000	40 000	23 000	23 000	111 500	111 500
...dont financement FTAP		P349		0	0	86 000	86 000	62 500	62 500	31 000	31 000	179 500	179 500
Total 5-Elearning-Ebiblio				56 000	56 000	115 150	115 150	88 850	88 850	88 850	88 850	348 850	348 850
...dont financement Université de Lille		P150		8 400	8 400	8 400	8 400	12 600	12 600	12 600	12 600	42 000	42 000
...dont financement DRJSCS		P124+333		14 200	14 200	29 200	29 200	25 450	25 450	25 450	25 450	94 300	94 300
...dont financement FTAP		P349		33 400	33 400	77 550	77 550	50 800	50 800	50 800	50 800	212 550	212 550
TOTAL DEPENSES 1+2+3+4+5				266 000	249 000	604 850	621 850	417 550	417 550	142 850	142 850	1 431 250	1 431 250
TOTAL Financement Université de Lille		P150		8 400	8 400	8 400	8 400	12 600	12 600	12 600	12 600	42 000	42 000
TOTAL Financement DRJSCS		P124+333+157+177		55 200	55 200	157 700	157 700	145 450	145 450	48 450	48 450	406 800	406 800
TOTAL Financement DREAL		P217		35 000	35 000	70 000	70 000	25 000	25 000	0	0	130 000	130 000
TOTAL Financement FTAP		P349		167 400	150 400	368 750	385 750	234 500	234 500	81 800	81 800	852 450	852 450
TOTAL FINANCEMENT				266 000	249 000	604 850	621 850	417 550	417 550	142 850	142 850	1 431 250	1 431 250

II - Economies prévisionnelles liées au projet

Nature de l'économie	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de l'économie	2019		2020		2021		2022		Economies pérennes constatées en 2022		Cumul économies 2019-2022	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total DEMAT-procédures de Domiciliation				0	0	0	0	47 000	47 000	62 000	62 000	109 000	109 000	156 000	156 000
Total DEMAT-procédures MDPH				0	0	17 000	17 000	62 000	62 000	109 000	109 000	188 000	188 000	284 000	284 000
Total DEMAT-procédures métiers DREAL				0	0	85 000	85 000	165 000	165 000	245 000	245 000	495 000	495 000	830 000	830 000
Total FALC				0	0	129 200	129 200	180 200	180 200	180 200	180 200	489 600	489 600	928 200	928 200
Total Elearning-Ebiblio				0	0	47 900	47 900	81 500	81 500	17 000	17 000	146 400	146 400	323 700	323 700
TOTAL				0	0	279 100	279 100	535 700	535 700	613 200	613 200	1 428 000	1 428 000	2 521 900	2 521 900